

DATE :	Le 25 juin 2020	N° 2020-15
CATÉGORIE :	ASSURANCE	
À :	Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux et comptes nationaux	
OBJET :	Offre spéciale unique concernant l'ajout de l'avenant de remboursement de primes au décès à une police Protection MG Plus en vigueur	

L'Empire Vie a annoncé le 16 avril 2020 l'ajout d'un nouvel avenant de remboursement de primes (RP) au décès à sa gamme de produits Protection MG Plus. Cet avenant est offert uniquement au point de vente. Comme il s'agit d'une offre spéciale unique, nous sommes heureux d'annoncer que vos clients ont la possibilité d'ajouter cet avenant à leur police Protection MG Plus admissible établie avant le 16 avril 2020 sans devoir fournir d'exigences médicales supplémentaires.

Quelles protections sont admissibles?

Les polices Protection MG Plus 10, Protection MG Plus 20 et Protection MG Plus 75 établies avant le 16 avril 2020 seront admissibles si :

- la police associée au produit Protection MG Plus est régie par la loi concernant le test d'exonération et les règles connexes ayant pris effet le 1^{er} janvier 2017 (G3);
- aucun avenant de RP au décès ne s'applique actuellement à la police Protection MG Plus en vigueur;
- les primes de la police ne sont pas exonérées en vertu de la garantie d'exonération des primes à la date inscrite sur la lettre du client¹;
- Aucune demande de prestation pour maladie grave n'est en suspens pour la police Protection MG Plus, y compris une demande de prestation pour maladie ne menaçant pas la vie;
- la police Protection MG Plus n'a pas été émise avec une surprime médicale; et
- chaque assuré au titre de la police Protection MG Plus respecte la limite d'âge d'établissement au moment de l'ajout de l'avenant de RP au décès, soit :
 - o de 18 ans à 65 ans pour les polices Protection MG Plus 10 et Protection MG Plus 75; et
 - o de 18 ans à 55 ans pour les polices Protection MG Plus 20.

Offre d'une durée limitée

Cette offre est d'une durée limitée. Pour que nous puissions ajouter l'avenant de RP au décès, nous devons recevoir une demande pour l'offre spéciale dûment remplie et signée d'ici le **24 août 2020**.

Processus en 4 étapes pour accepter l'offre

Étapes	Détails
1. Remplir la demande pour l'offre spéciale avec les titulaires, les assurés et les tiers payeurs (s'il y a lieu)	Le conseiller doit communiquer par vidéoconférence avec les titulaires et les assurés pour qu'ils puissent signer et remplir le formulaire à distance.

¹ Si les primes d'une police admissible sont exonérées entre la date de la lettre et la date à laquelle l'avenant de remboursement de prime au décès est ajouté, les primes de l'avenant ne seront pas exonérées et devront être payées séparément par le titulaire de police.

2. Obtenir la signature de tout titulaire, assuré, tiers payeur et bénéficiaire irrévocable/cessionnaire (s'il y a lieu)	Un tiers indépendant majeur doit être témoin de toutes les signatures. Le tiers indépendant doit être présent en personne lors de la signature du formulaire. Exemption temporaire* : Si un tiers indépendant n'est pas disponible, aucun témoin n'est requis en personne lors de la signature. Cependant, le conseiller doit voir toutes les parties signer le formulaire par vidéoconférence et remplir la section du Rapport du conseiller qui stipule que « à [sa] connaissance, chaque titulaire, personne assurée, bénéficiaire irrévocable, cessionnaire et payeur (s'il y a lieu) ont signé la présente demande comme demandé ». Nous acceptons les signatures en ligne si le conseiller utilise un logiciel de vidéoconférence.
3. Envoyer le formulaire aux titulaires, aux assurés et à l'Empire Vie	Pour protéger les renseignements personnels consignés dans le formulaire, le conseiller doit envoyer le document aux titulaires et aux assurés de façon sûre, à ses frais. Vous pouvez envoyer la demande dûment remplie à l'Empire Vie : • par la poste, au 259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8; • par courriel en joignant une copie numérisée à assurance@empire.ca; ou • par télécopieur au 1 800 419-4051.
4. Entente de modification de la police	Après avoir reçu et traité le formulaire dûment rempli, nous enverrons au titulaire de police l'entente de modification de la police, la nouvelle page du sommaire ou la page de données et les nouvelles pages des dispositions, qui constituent le contrat d'assurance. Les conseillers devraient revoir ces documents avec leurs clients.

Consulter le portail à l'intention des conseillers pour connaître les détails

Les conseillers peuvent consulter la page sur l'offre spéciale à partir du portail à l'intention des conseillers afin de :

- Voir une copie de la lettre modèle à l'intention des clients
- Télécharger une liste de leurs clients qui ont une police admissible
- Consulter les réponses aux questions fréquemment posées

Si vous n'avez pas accès au portail à l'intention des conseillers, cliquez [ici](#) pour vous inscrire.

Compétence

Yvonne Lau, spécialiste, Tarification et produits, Marketing, Assurance